

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 18 mars 2021	N° 2021-128

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 mars 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	<i>N° 2021-128</i>

Association de préfiguration L'échoppe zéro déchet à Mérignac - Aide de Bordeaux Métropole à l'investissement immobilier en 2021 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association de préfiguration L'échoppe zéro déchet

L'échoppe zéro déchet est une association de loi 1901 préfigurant une société coopérative, fondée en 2019 par un collectif sur la commune de Mérignac, dans l'objectif de favoriser les échanges entre citoyens sur les changements d'habitudes, et de mettre en valeur toutes les initiatives permettant de diminuer les déchets à l'échelle locale.

A l'origine, le projet fait suite au premier défi zéro déchet de Bordeaux Métropole. Issu d'une initiative citoyenne, il a engagé 50 familles du quartier d'Arlac à Mérignac d'octobre 2017 à juin 2018 et s'est clôturé autour d'un village zéro déchet le 23 juin 2018. Ce défi et le village ont mis en lumière l'importance du collectif dans la démarche de réduction des déchets ménagers des foyers.

A l'issue du défi, une vingtaine de familles a souhaité poursuivre l'aventure, l'association Les Z'Héros du Déchet est née. Elle a pour objet la prévention des déchets et la mise en oeuvre s'articule autour de deux actions : des rencontres entre adhérents pour échanger et partager (ateliers autour du faire soi-même) et des animations envers le grand public (participation au Festival ZZ de Bordeaux Métropole, ateliers sur les marchés ou dans les entreprises et centres sociaux, etc.).

Certains adhérents ont souhaité aller encore plus loin et proposer un espace où la démarche serait facilitée. En effet, aujourd'hui à Mérignac, la proposition de produits non emballés est limitée aux produits alimentaires dans les magasins spécialisés (Biocoop, Bio C'est Bon, etc.) et peu variée (moins de 50 références par magasin).

Ainsi est née l'association L'Echoppe Zéro Déchet le 1er mai 2019, grâce à 6 bénévoles qui portent ce projet à Mérignac.

L'échoppe zéro déchet est ainsi un tiers-lieu dédié au zéro déchet. Elle s'organise autour de trois activités :

- une épicerie dite de « vente en vrac » (où les consommateurs viennent avec leurs propres contenants),
- un espace « seconde main » où s'organiseront un dépôt-vente de vêtements (homme-femme-enfant) et de jeux et jouets,
- et un café-restaurant zéro déchet avec un espace atelier.

Ces trois activités ont des chiffres d'affaires distincts mais se retrouvent à la fois dans l'espace et dans la gestion. Dans l'épicerie vrac, les recettes proviennent des ventes :

- des produits alimentaires bio et locaux : épicerie salée (légumineuses, pâtes, riz, huiles, épices, condiments), épicerie sucrée (biscuits, céréales, sucres, fruits secs), du pain, des fruits et légumes locaux, des produits laitiers et un point relais « Poiscaille »,
- des produits cosmétiques : produits finis (shampoings solides, savons, dentifrices, gels douches...), et produits nécessaires à la confection maison des produits cosmétiques (huile de coco, beurre de karité, diverses huiles végétales, poudres de henné, gel d'aloë vera, etc.),
- des produits ménagers : produits finis (lessive, poudre et pastille lave-vaisselle, multi surface...) et matières premières (bicarbonate de soude, acide citrique, percarbonate, vinaigre blanc, etc.).

Dans l'espace « seconde main », les recettes proviennent de la vente des vêtements et des jeux-jouets confiés par les déposants, le prix de vente est déterminé par les gestionnaires de l'échoppe zéro déchet ; la recette issue de la vente sera redistribuée à 50% pour le déposant et à 50% pour l'Echoppe.

Dans le café/restauration les recettes seront issues :

- de la revente des bouches du traiteur local et associé au projet « Ô Bouches » (plats prêts à réchauffer, plats froids, entrées et desserts présentés dans des bouches consignés) pour les clients venant se restaurer lors de la pause méridienne,
- du débit des boissons du café, à savoir café, thé, bières, jus de fruits et limonades.

Pour l'espace atelier, il est envisagé :

- des ateliers gratuits organisés par des associations. Les participants devront acheter leurs produits à l'épicerie,
- des ateliers payants en louant l'espace à un prestataire,
- des afterworks à thème en partenariat avec une association méridionale.

Projet immobilier sur la commune de Mérignac

Le local identifié par la structure pour s'implanter est un local commercial situé dans le centre commercial Yser du bailleur Domofrance, au 28 rue André Ouley à Mérignac. D'une superficie de 185 m², il se divise en deux parties qui permettront d'organiser les activités de manières distinctes.

Il possède une grande vitrine sur trois pans, une entrée unique, la possibilité de mettre des tables pour une terrasse extérieure.

Il se situe en zone résidentielle : des immeubles au nord (en quartier politique de la ville) et des nouveaux logements construits à l'ouest, et pavillonnaire au sud de l'avenue de l'Yser avec le parc Féau.

Il n'existe pas de commerce de proximité de ce type dans ce quartier. L'échoppe zéro déchet complètera ainsi l'offre que propose les commerces existants : une boucherie, une pharmacie, un tabac presse.

Le bail est un bail commercial 3-6-9 ans passé avec le bailleur social Domofrance, avec un loyer de 2050 € mensuel auquel se rajoute des charges de 127€ mensuel.

Pour mener à bien son activité de tiers-lieu dédié au zéro déchet dans ce local, l'association de préfiguration doit réaliser certains travaux d'aménagement intérieur pour notamment assurer la vente et recevoir du public aux normes en vigueur.

Pour cela, elle réalise des travaux de :

- pose d'installations sanitaires et de plomberie,
- gros œuvre avec démolition de cloisons et pose de nouveaux aménagements notamment en bois,
- pose et installation de matériels liés à la sécurité incendie,
- peinture et pose de revêtements de sol,
- construction d'un local informatique,
- pose de menuiseries en aluminium,
- remise aux normes complète des installations électriques.

Financement et plan d'investissement de l'opération immobilière en 2021

Emplois	En € HT	Ressources	En € HT	%
Assiette éligible Installations, aménagements	24 012	Apport en fonds propres	20 000	19,4
		Emprunt bancaire	41 400	40,1
Sous-total assiette éligible (en €)*	24 012	Aides à l'investissement		
		Région	11 204	10,8
Investissements incorporels	4 854	Bordeaux Métropole**	6 000**	5,8
Matériel/outil de production	36 077	Commune (Mérignac)	15 000	14,5
Besoin en fonds de roulement	35 703			
Echéance de crédit – remboursement de capital	600	Autres		
Autres (caution)	2 058	Financement participatif	8 500	8,2
Total (en €)	103 304	Total (en €)	102 104**	

*Le financement métropolitain en investissement immobilier ne prend en compte que l'assiette des emplois dédiés à l'opération immobilière, soit un montant de 24 012 € hors taxes (HT), soit une part de financement métropolitain de 24,9% sur l'assiette éligible, et de 5,8% sur l'ensemble de l'opération.

**L'association de préfiguration L'Echoppe zéro déchet a sollicité Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement immobilier de 7 200 € en 2021. Toutefois, le financement métropolitain en investissement ne devant excéder 25% de l'assiette immobilière, il est proposé que cette aide soit ramenée à 6 000 €. A charge à l'association de trouver de nouvelles ressources pour équilibrer son budget d'investissement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la Métropole bordelaise, le développement de structures œuvrant en faveur du zéro déchet à travers l'engagement citoyen et le lien social telles que l'association de préfiguration L'Echoppe zéro déchet à Mérignac

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 6 000 € au titre du programme d'aménagement immobilier de l'association de préfiguration L'Echoppe zéro déchet à Mérignac.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à l'association de préfiguration L'Echoppe zéro déchet.

Article 3 : d'imputer cette dépense d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2021 sous réserve de son vote, au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MARS 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 25 MARS 2021</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Alain GARNIER</p>
---	---